

Affaires Juridiques
MLT

Objet : Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise – Réaménagement de la plaine de jeux de l'Eglise et de la rue du 8 mai 1945

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

Vu l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

Vu la délibération N°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté N°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Considérant que, dans le cadre de l'opération de réaménagement des espaces publics du quartier de l'Eglise et ses alentours, la ville de Sannois a le projet de requalification de la rue du 8 mai 1945, impasse de l'Eglise, rue Saint Denis ainsi que le réaménagement de la plaine de jeux et de son terrain de pétanque,

Considérant les aides pouvant être apportées par le Département aux communes au titre de la fiche d'Aides « création ou restauration de parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville »,

Considérant que le projet de travaux de voirie de réaménagement de la plaine de jeux de l'Eglise et de la rue du 8 mai 1945 s'inscrit parfaitement dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement départemental au titre de la fiche « création ou restauration de parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville »,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour cette opération,

DECIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès du Département afin d'effectuer des travaux de réaménagement de la plaine de jeux de l'Eglise et de la rue du 8 mai 1945, dont le plan de financement est le suivant :

Suite de la Décision du Maire n°2025/25

Nature	Dépenses H. T	Montant retenu	Recettes	Reste à charge à la Ville
			Département du Val d'Oise (25%)	
Etudes	62 900.00 €	62 900.00 €	15 725.00 €	47 175.00 €
Lot 1 - VRD, Mobilier & bâtiment	1 391 796.60 €	170 449.00 €	42 612.25 €	1 349 184.35 €
Lot 2 - Espaces verts	237 681.98 €	237 681.98 €	59 420.49 €	178 261.49 €
SPS	7 202.30 €	7 202.30 €	1 800.58 €	5 401.72 €
Total	1 699 580.88 €	478 233.28 €	119 558.32 €	1 580 022.56 €

Article 2 : De préciser que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 13 février 2025

Bernard JAMET



Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du 17 février 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250213 - DC 2025 - 25 - AU

Publiée le 17 février 2025